



RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00136  
Numéro SIREN : 327 253 076  
Nom ou dénomination : NETVIME

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2014 sous le numéro de dépôt 4339

15/09/2014 N 4339

**NETVIME**  
S.A.S. au capital de 42 698 euros  
Siège social : 6, rue des Micocouliers  
ZAC du Bourgneuf  
56100 LORIENT  
327 253 076 RCS LORIENT

POUR COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME LE PRÉSIDENT

## DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

L'an deux mil quatorze,  
Le trente septembre,

- **M. Patrick EVENO**,  
Né le 4 Mars 1959 à CLEGUER (Morbihan)  
De nationalité française  
Demeurant à LARMOR-PLAGE (Morbihan)  
62, rue des Pâturages

*Agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de représentant de :*

- **La société EVENO**,  
S.A.R.L. au capital de 1.051.500 €  
dont le siège social est situé à LARMOR-PLAGE (Morbihan)  
62, rue des Pâturages  
identifiée sous le n°435 124 227 RCS LORIENT

**seuls associés de la société NETVIME, SAS au capital de 42.698 €, dont le siège social est situé à LORIENT (Morbihan) ZAC du Bourgneuf – rue des Micocouliers, identifiée sous le n°327 253 076 RCS LORIENT,**

Ont pris les décisions suivantes :

### PREMIERE DECISION – CHANGEMENT DE PRESIDENT

Les Associés, après avoir constaté la démission de M. Patrick EVENO de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décident à l'unanimité de nommer :

**La société EVENO**  
S.A.R.L. au capital de 1.051.500 €,  
dont le siège social est situé à LARMOR-PLAGE (Morbihan)  
62, rue des Pâturages  
435 124 227 RCS LORIENT,

pour une durée non limitée.

PE

Conformément aux dispositions des statuts sociaux, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

#### **DEUXIEME DECISION – POUVOIRS**

Les Associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\* \* \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par les associés.